



Entretien avec Anne Brousseau Éditions Potentille Varennnes-Vauzelles (Nièvre)

À quoi ressemblerait votre métier sans la loi Lang ?

Je suis « arrivée » au livre alors que la loi Lang était déjà en vigueur. Je n'ai pas connu l'avant, et en tant que lectrice, c'était pour moi une évidence (je suis née en 1971, j'étais trop jeune).

En tant qu'éditrice, je dirais que cette évidence est devenue « **un acquis à protéger absolument** ». Je me range dans la catégorie de la micro-édition, et la logique de notre existence, déjà relativement en marge, serait alors très difficile, voire intenable, sans le prix unique du livre. Nous nous trouverions face à une difficulté supplémentaire quant à la diffusion, aspect déjà sensible.

En outre, nous sommes dans une démarche si peu « marchande » — on ne fait pas des livres

pour devenir riche ! — que **cette loi nous garantit aussi une sorte de cohérence philosophique**.

Si cette loi n'avait pas été en vigueur au moment de la création des éditions, je pense que je ne me serais pas lancée. Trop risqué, et m'obligeant à évoluer dans un type de gestion dont je n'avais pas envie.

Quels devraient être selon vous les évolutions et axes d'amélioration de la loi Lang ?

Aujourd'hui, je pense que la meilleure manière de défendre cette loi serait de la faire évoluer en poussant la logique jusqu'au bout, en considérant que le livre n'est pas un objet purement commercial, mais qu'il porte en lui

des valeurs qui touchent, entre autres, à la richesse culturelle, à notre identité, notre patrimoine, les liens entre les peuples, etc. :

envisager donc des dispositifs plus larges comme par exemple des tarifs spécifiques concernant les frais postaux, la TVA pour les imprimeurs (combien de crises successives du prix du papier traversent-ils ?), une remise pour les jeunes, etc.

Il y a aussi le domaine du numérique qui est à aborder, question complexe.

Et surtout, je regrette qu'elle ne soit pas prise en charge parmi les lois européennes.

Si la vraie identité de l'Europe n'est pas économique mais culturelle, elle aurait tout à gagner à s'enorgueillir de cette loi.

